

Etat federal

Par **tagadou**, le **08/10/2007** à **13:50**

Bonjour,

j'aurais aimé avoir quelques conseils, renseignements sur une dissertation que j'ai à rendre très prochainement.

Sujet: l'autonomie des états fédérés Américains.

Dans la dissertation j'aurais aimé intégrer (en comparaison) l'état Fédéral Allemand.

Je vous expose mon sujet qui n'est qu'une ébauche bien évidemment. Des arrangements seront sûrement à réaliser.

I- Les spécificités de la réalisation d'un état fédéral

A- Origine de l'Etat fédéral Américaine

B- Les caractéristiques de L'Etat Fédéral

II- Evolution des Etats fédéraux

A- L'évolution de la répartition des compétences

B- Une évolution suscitée par la pratique

Ma première partie, à mon goût, est peut être trop descriptif.

OU tout simplement faire un plan du genre:

I- Etat fédéré = Etat Autonome

II- L'état fédéré participe à la vie de la fédération

Merci pour vos conseil !)))

Par **nicomando**, le **09/10/2007** à **09:54**

Bonjour

Pour ma part je pense également que ta première partie est trop descriptive et ne met pas assez en avant l'autonomie des états fédérés par rapport à l'état fédéral.

Sinon ta deuxième partie sur l'évolution de cette autonomie est pas mal.

Par **yanos**, le **09/10/2007** à **10:51**

Pour ma part, j'aime bien ton plan. Essaie de masquer le côté descriptif en changeant les titres.

En revanche, n'intègre pas l'Allemagne car le titre est uniquement axé sur les USA.

Par **Camille**, le **09/10/2007** à **10:56**

Bonjour,

D'accord avec yanos.

Et, tant qu'à faire des comparaisons entre structures fédérales, il faudrait alors s'intéresser, entre autres, à celle de de la Confédération suisse qui, comme son nom ne l'indique pas, est bien une fédération.

Mais, effectivement, le sujet n'est pas la comparaison des différents modèles. Rien n'empêche de les évoquer au passage, mais brièvement.

Par **yanos**, le **09/10/2007** à **17:49**

Un petit point en passant : ne pas confondre Fédéralisme et Confédération. Parmi les distinctions, on trouve la suivante, très importante : les Etats confédérés restent indépendants du point de vue du droit international alors que seul l'Etat fédéral est indépendant dans une Fédération. En gros, on traite avec les Etats Unis (Etat fédéral) en droit international, et pas avec l'Illinois ou le Texas (Etats fédérés)...

D'ailleurs la Suisse a gardé l'appellation de confédération même après s'être dotée une Constitution fédérale... Mais bon... C'est deux choses bien différentes. C'est bien de l'avoir fait remarquer Camille.

Sur ce,

Par **Camille**, le **10/10/2007** à **11:13**

Bonjour,

[quote="yanos":27irlh16]

D'ailleurs la Suisse a gardé l'appellation de confédération même après s'être dotée une Constitution fédérale... Mais bon... [/quote:27irlh16]

Tout-à-fait ! C'est pourquoi j'aime beaucoup les discussions sur les différences entre fédérations et confédérations et dans lesquelles on donne la Suisse comme exemple d'une

confédération...  Image not found or type unknown

Cela dit, bien que fédérale, la Suisse a quand même gardé pas mal de structures confédérales, mine de rien...

D'ailleurs, qui connaît le nom du président de la Confédération (une présidente, en

l'occurrence) ? Le nom du vice-président ? Le nom du chancelier (une chancelière en l'occurrence) ?

Au fait, petit détail amusant... en France, même dans l'administration, on parle encore de "Confédération helvétique" (peut-être à cause du CH à l'arrière des voitures), alors qu'en Suisse, on parle de "Confédération suisse"...